

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absent :

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.09/03.19

Objet : Sectorisation des collèges
Rattachement des élèves des communes de Touffreville la Cable et de Triquerville au collège Albert Calmette de Port Jérôme sur Seine
Avis du Conseil Municipal

Délibération n°: D.09/03.19

**Objet : Sectorisation des collèges
Rattachement des élèves des communes de Touffreville la Cable et de Triquerville au collège Albert Calmette de Port Jérôme sur Seine
Avis du Conseil Municipal**

Par courrier en date du 13 décembre 2018, Madame le Maire de la commune nouvelle de Port Jérôme sur Seine a sollicité Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime au sujet de la sectorisation des élèves des communes de Triquerville et de Touffreville la Cable, communes déléguées de Port Jérôme sur Seine, afin que ceux-ci puissent être rattachés au collège Albert Calmette de Port Jérôme sur Seine. La commune d'Auberville la Campagne quant à elle resterait rattachée au collège Pierre Mendès France de Lillebonne.

Ce rattachement serait progressif et ne concernerait que les élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée de septembre 2019.

Toutefois, en amont d'une présentation devant le Conseil Départemental de l'Education nationale, l'avis du Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne est requis. Par ailleurs, le Département a également saisi de cette question les conseillers départementaux des cantons de Notre Dame de Gravenchon et de Bolbec, les présidents de la région Normandie et de Caux Seine Agglo, la directrice académique des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Maritime et les principaux des collèges Albert Calmette de Port Jérôme sur Seine et Pierre Mendès France de Lillebonne.

A l'issue de cette démarche de consultation et au regard des avis recueillis, le Département présentera devant l'assemblée délibérante cette modification de secteur pour décision.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles D211-10 et D211-11,

Considérant la demande de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime précisé ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable quant au rattachement des élèves des communes de Triquerville et de Touffreville la Cable au collège Albert Calmette de Port Jérôme sur Seine.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 23 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 5 ABSTENTIONS (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS, MME FABIENNE MANDEVILLE,
M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN»).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*